



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 3521

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation - Réglementation
permanente - Modificatif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation des routes ;

VU notre arrêté A0022011.DRJ du 14 mars 2011 portant réglementation permanente de la circulation ;

CONSIDERANT que l'Ecole Privée SAINT ROMARIC n'est plus accessible aux Parents d'Elèves par la propriété des Grands Jardins, la Paroisse ayant procédé à la fermeture de ladite par la mise en place de grilles à chaque extrémité ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'accès à cet Etablissement Scolaire lorsque le marché bat son plein ;

ARRETONS

Article 1er. - Un sens unique rue Saint Antoine – rue des Grands Jardins (dans le sens rue de la Paltrée – Faubourg du Val d'Ajol ou rue de la Tour Carrée) est établi le mardi matin, pendant la période du 05 septembre 2017 au 17 octobre 2017 inclus.

Article 2.- Durant cette période, la vitesse des véhicules pénétrant dans l'enceinte du marché sera limitée à 20 km/heure.

Article 3. - Les Services Techniques Municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 4. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

A REMIREMONT, le 27 août 2017.

Le Maire,
./ Jean HINGRAY

Jean-Charles FOUCHER

Acte rendu exécutoire après publication
le 27 août 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Jean-Charles FOUCHER

Diffusion

- Archives Mairie.....1 ex
- SICOVAD.....1 ex
- École Saint-Romarc.....1 ex
- Presse.....1 ex
- Police Urbaine.....1 ex
- Police Municipale.....1 ex
- Gendarmerie1 ex
- D.I.R. EST.....1 ex
- Centre de Secours.....1 ex
- S.T.M.....1 ex
- Affichage Mairie.....1 ex
- Recueil.....1 ex